

## Les géomètres veulent faciliter le stationnement des handicapés

### **Les membres de l'Union nationale des géomètres experts se sont donné pour mission de cartographier les places de parking pour handicapés.**

Ces données, consultables en ligne, faciliteront le stationnement des personnes à mobilité réduite. Et serviront aux nouvelles technologies.

L'opération s'appelle « Blue parking ». Elle a été initiée par l'Ordre national des géomètres-experts (UNGE, ils sont 82 en Bourgogne-Franche-Comté) et menée par l'Union nationale des géomètres-experts, le syndicat professionnel (40 adhérents dans la région).

Son but : faciliter le quotidien des handicapés en dressant une cartographie des places de stationnement qui leur sont destinées. Un maximum de places : 100 000 espérées en France.

"Des applis collaboratives existent déjà mais le recensement reste incomplet"

« C'est une première vague, mais l'opération a vocation à durer dans le temps », explique Frédéric Lathuilière, président régional de l'UNGE, présent avec ses confrères, ce mercredi 10 novembre à Dole, pour l'assemblée générale du syndicat. L'idée, pour ces pros de la « juste mesure » : fournir les données les plus exactes, « d'une précision centimétrique », sur la localisation des places

« Des applis collaboratives existent déjà, mais le recensement reste incomplet. » Ces éléments seront « rentrés » sur une base de données, Géofoncier, en libre accès pour le grand public. Ces données pourront également être exploitées à des fins technologiques.

« Les constructeurs de véhicules autonomes (roulant sans l'intervention d'un conducteur) pourraient en avoir besoin à l'avenir, pour la programmation des voitures », estime Frédéric Lathuilière.

Au moins un emplacement PMR pour cinquante places

Dans le Jura, chaque géomètre sera chargé d'un secteur. Davy Dromard a hérité du secteur de Dole : « La ville en compte certainement plus de cent. Je vais dénombrer les places aménagées par la municipalité, mais aussi celles proposées sur les parkings des grands magasins. »

La réglementation prévoit au moins un emplacement personne à mobilité réduite (PMR) pour cinquante places. « Mais c'est un minimum. À l'espace de covoiturage de Choisey, par exemple, sur 49 places, deux sont réservées aux PMR. »

Les géomètres entendent achever leur recensement et le communiquer pour le 3 décembre prochain, date de la Journée mondiale du handicap.



<https://cdn-s-www.leprogres.fr/images/5AF1B65F-6523-4F14-AE20-30B4D5AC4F14/FB1200/photo-1636575015.jpg>



[https://cdn-s-www.leprogres.fr/images/5AF1B65F-6523-4F14-AE20-30B4D5AC4F14/NW\\_detail/title-1636575015.jpg](https://cdn-s-www.leprogres.fr/images/5AF1B65F-6523-4F14-AE20-30B4D5AC4F14/NW_detail/title-1636575015.jpg)

*par Matthieu Lambert*

